



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°BFC-2024-085

PUBLIÉ LE 29 MAI 2024

# Sommaire

## **ARS Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2024-05-28-00001 - ARS2024-23-habilitation CLAT CH Auxerre (2 pages) Page 3

BFC-2024-05-28-00002 - ARS2024-24-Habilitation CentreVacci CH Auxerre (2 pages) Page 6

## **DRAAF Bourgogne Franche-Comté /**

BFC-2024-05-29-00001 - Décision n° 2024-16 du 29 mai 2024 - portant subdélégation de signature de Mme FOTRÉ-MULLER, DRAAF, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État (4 pages) Page 9

## **Rectorat de l'académie de Dijon /**

BFC-2024-05-27-00004 - Délégation administrative du 27 mai 2024 recteur Pierre N'GAHANE- DASEN 21 David MULLER- SG Cédric PETITJEAN (4 pages) Page 14

BFC-2024-05-22-00006 - Délégation financière recteur Pierre N GAHANE aux agents de la DAF-22 mai 20214 (7 pages) Page 19

## **Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté /**

BFC-2024-05-16-00007 - 01 Arrêté BTS-Public 2024-01 édité Vdéf (8 pages) Page 27

BFC-2024-05-16-00008 - 02 Arrêté BTS-Privé 2024-02 édité Vdéf (4 pages) Page 36

BFC-2024-05-16-00009 - 03 Arrêté BUT-non-boursiers 2024-03édité Vdéf-1 (3 pages) Page 41

BFC-2024-05-16-00010 - 04 Arrêté Université 2024-04 édité Vdéf-1 (14 pages) Page 45

BFC-2024-05-16-00011 - 05 Arrêté-Boursiers-Hors-univ 2024-05 édité Vdéf (18 pages) Page 60

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-05-28-00001

ARS2024-23-habilitation CLAT CH Auxerre

**ARRETÉ n° ARSBFC/DSP/DPSE/2024-23 du 28 mai 2024**

**Portant sur le renouvellement de l'habilitation du Centre Hospitalier d'Auxerre en tant que  
Centre de Lutte contre la Tuberculose (CLAT)**

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

- VU** l'article L3112-2, du code de la santé publique,
- VU** l'article L.174-16 du code de la sécurité sociale,
- VU** le décret n° 2020-1466 du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose,
- VU** l'arrêté du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose,
- VU** l'instruction N° DGS/SP2/2020/224 du 8 décembre 2020 relative à la mise en place de la réforme des centres de lutte antituberculeuse (CLAT)
- VU** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLÉ en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,
- VU** la décision ARS BFC/SG/2023-064 du 1<sup>er</sup> décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,
- VU** que la structure répond aux conditions d'autorisation et conditions techniques de fonctionnement d'un CLAT au vu du dossier déposé et que la demande est en adéquation avec la situation épidémiologique et les besoins identifiés au niveau régional,

**ARRETE :**

**Article 1** : Le Centre Hospitalier d'Auxerre est habilité en qualité de Centre de Lutte contre la Tuberculose.

**Article 2** : La présente habilitation est délivrée pour 5 ans jusqu'au 28 mai 2029.

**Article 3 :** Le Centre Hospitalier d'Auxerre s'engage à respecter le cahier des charges des CLAT détaillé dans l'instruction N° DGS/SP2/2020/224 du 8 décembre 2020 relative à la mise en place de la réforme des centres de lutte antituberculeuse (CLAT).

**Article 4 :** Le CLAT porte à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé toute modification de ses modalités d'organisation et de fonctionnement intervenant postérieurement à son habilitation.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Le recours administratif adressé, dans le délai précité, interrompt le délai pour introduire un recours contentieux ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON – 22 rue d'Assas – BP 61616 - 21016 DIJON. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

**Article 6 :** Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, la personne ayant qualité pour représenter l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le directeur général,  
Le directeur de la santé publique,

  
Alain MORIN

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-05-28-00002

ARS2024-24-Habilitation CentreVacci CH  
Auxerre

**ARRETÉ n° ARSBFC/DSP/DPSE/2024-24 du 28 mai 2024**

**Portant sur le renouvellement de l'habilitation du Centre Hospitalier d'Auxerre en tant que  
Centre de Vaccination**

**Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.3111-1 à L3111-11, L. 3112-1 et D. 3111-22 à D. 3111-26,
- VU** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLÉ en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,
- VU** l'arrêté du 1er décembre 2010 modifié par arrêté du 29 septembre 2021 et fixant le contenu du rapport d'activité et de performance en application des articles D.3111-25, D.3112-9 du code de la santé publique
- VU** la décision ARS BFC/SG/2024-020 du 1<sup>er</sup> mars 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le Centre Hospitalier d'Auxerre est habilité en qualité de centre de vaccination à compter de la notification du présent acte et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 28 mai 2027.

**Article 2 :** La présente habilitation a pour objet de permettre au Centre Hospitalier d'Auxerre d'assurer les activités de vaccination gratuite selon les conditions prévues par les articles du code de la santé publique visés ci-dessus.  
A cette fin, le centre de vaccination habilité a pour mission d'administrer aux usagers, à titre gratuit, les vaccins obligatoires et recommandés selon le calendrier vaccinal en vigueur.

**Article 3 :** Le titulaire de l'habilitation fournit annuellement à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, un rapport d'activité et de performance du centre de vaccination conforme au modèle fixé par le Code de la Santé Publique. Dans le cadre des actions de planification stratégique, de suivi et d'évaluation, le titulaire de l'habilitation s'engage à répondre à toute demande d'information ou de production de documents que formulerait l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté ou toute autre personne mandatée par elle.

**Article 4 :** Toute modification des modalités d'organisation et de fonctionnement doit être portée à la connaissance du Directeur général de l'ARS.

Lorsque les modalités de fonctionnement du centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées par les dispositions du Code de la Santé Publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté met la structure en demeure de se conformer aux dites obligations dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence, l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Le recours administratif adressé, dans le délai précité, interrompt le délai pour introduire un recours contentieux ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON – 22 rue d'Assas – BP 61616 - 21016 DIJON. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr/>

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

**Article 6 :** Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, la personne ayant qualité pour représenter l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le directeur général,  
Le directeur de la santé publique,



Alain MORIN



DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-05-29-00001

Décision n° 2024-16 du 29 mai 2024 - portant  
subdélégation de signature de Mme  
FOTRÉ-MULLER, DRAAF, en matière  
d'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses imputées sur le budget de l'État



**DÉCISION N° 2024-16-DRAAF BFC du 29 mai 2024**

**Portant subdélégation de signature de Madame FOTRÉ-MULLER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État.**

**La directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté**

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,  
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,  
VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,  
VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de L'État et de commissions administratives  
VU l'arrêté préfectoral n° 20-696 BAG du 16 décembre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté  
VU l'arrêté préfectoral n° 24-49 BAG du 15 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État  
VU la convention de délégation de gestion entre le sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur et des outre-mer et les directeurs régionaux du 30 novembre 2022.

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes relevant du champ de compétence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à :

- Blandine AUBERT, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Christophe BLANC, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Eric AIMON, secrétaire général.

**Article 2 :**

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes relevant du champ de compétence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
tél : 03 39 59 40 56 - [direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

- Eric AIMON, et en cas d'absence ou d'empêchement, Anne DESPLANTES, au titre des actions 5 (fonctionnement courant) et 6 (dépenses immobilières) du BOP 354, BOP 206, BOP 215, BOP 143, BOP 216, BOP central 362 et 348.
- Sophie JACQUET, et en cas d'absence ou d'empêchement, Dominique CROZIER et Martine LECHEVALLIER au titre du BOP 206, du BOP 362.
- Florent VIPREY, et en cas d'absence ou d'empêchement, Laurent BARRALIS, au titre du BOP 215 activité « statistiques et RICA ».
- Fabienne CLERC-LAPREE, Pierre ADAMI, au titre du BOP 149 actions 21 à 24, et BOP 362.
- Pierre ADAMI, et en cas d'absence ou d'empêchement, Pierre LAMBARE, au titre du BOP 149 action 26 « Gestion durable de la forêt et développement des filières bois » et BOP 362.
- Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR, et en cas d'absence ou d'empêchement, Franck PROVOTS, ou au titre du BOP 143 et Mme Patricia FORET et M. Alexandre GIRARDOT pour les dépenses du BOP 143 relatives à la MIREX.
- Sylvaine RODRIGUEZ au titre de la mise en œuvre des actions du Document régional de formation continue portées par les BOP 215 et 354 action 5.

#### Article 3 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer les expressions de besoins sur le CAS 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de L'État » à hauteur des crédits alloués sur son centre de coûts et de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à :

- Blandine AUBERT, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Christophe BLANC, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Eric AIMON et, en cas d'absence ou d'empêchement, Anne DESPLANTES.

#### Article 4 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer les expressions de besoins au titre du CAS 775 « développement et transfert en agriculture » à hauteur des crédits alloués sur son centre de coûts et de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à :

- Blandine AUBERT, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Christophe BLANC, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Eric AIMON, secrétaire général,
- Fabienne CLERC-LAPREE et Pierre ADAMI.

#### Article 5 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via « chorus formulaires » pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation et certification de service fait, les ordres de payer et les fiches dans chorus communication, et d'autre part les lots dans l'application escale (flux Indexa et Luciole) et les frais de déplacements dans Chorus DT à

- Laurence ARRIVE
- Nathalie CYRE
- Karine BEDEAUX
- Marie Christine VINCENT
- Nathalie KAZMIERCZAK
- Agnès PHUONG-OPOLCZYNSKI
- Virginie TISSERAND

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex  
 tél : 03 39 59 40 56 - [direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

Article 6 :

Il est donné subdélégation de signature à effet de valider dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Sylvaine RODRIGUEZ
- Françoise PICOT
- Nathalie VICAIRE
- Nathalie KAZMIERCZAK
- Agnès PHUONG-OPOLCZYNSKI

Article 7 :

Il est donné subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de réceptionner et d'attester la conformité à l'engagement juridique de la livraison ou de la prestation sur les documents adéquats (ex : bon de livraison) à :

- Marc SCHMIEDER
- Benoît GILSON
- Denis RICHARD
- Patrick BOUCARD
- Odile BRISSAIRE
- Pierre Louis PONDICQ
- Laurence ARRIVE
- Alexandre GIRARDOT
- Franck PROVOTS
- Patricia FORET
- Aurélien GARNIER
- Virginie TISSERAND

Article 8 :

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition dans l'application Chorus à :

- Laurence ARRIVE
- Nathalie CYRE
- Karine BEDEAUX
- Nathalie KAZMIERCZAK
- Agnès PHUONG-OPOLCZYNSKI
- Virginie TISSERAND

Article 9 :

Il est donné subdélégation de signature à effet de valider les ordres de mission et états de frais des membres des jurys des examens de l'enseignement agricole organisés par la DRAAF dans l'application Indexa 2 gestion financière à :

- Alexandre GIRARDOT
- Franck PROVOTS
- Patricia FORET

**Article 10 :**

Il est donné subdélégation de signature à effet d'utiliser à titre personnel pour moyen de paiement une carte d'achat propre à chaque agent détenteur, désigné ci-dessous, sur les programmes relevant du champ de compétence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne Franche Comté et autorisés par le ministère chargé de l'agriculture :

- Marie-Jeanne FOTRE MULLER pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Anne DESPLANTES pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Laurence ARRIVE pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Benoit GILSON pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Dominique CROZIER pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354.

**Article 11 : abrogation**

Toutes les dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

**Article 12:**

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution de la présente décision. Elle sera notifiée à l'autorité chargée du contrôle financier, ainsi qu'au comptable budgétaire, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Fait à Dijon, le 29 mai 2024**

Pour le Préfet de Région, et par délégation,  
La Directrice Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt

Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER

Rectorat de l'académie de Dijon

BFC-2024-05-27-00004

Délégation administrative du 27 mai 2024  
recteur Pierre N'GAHANE- DASEN 21 David  
MULLER- SG Cédric PETITJEAN



**Délégation de signature du recteur de l'académie de Dijon à monsieur David MULLER  
directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Côte  
d'Or**

---

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique  
VU le code de l'éducation et notamment ses articles D.222-20, R.222-24, ainsi que ses livres IX relatifs aux personnels de l'éducation ;  
VU le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;  
VU le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;  
VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;  
VU l'arrêté du 12 avril 1988 portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs ;  
VU l'arrêté du 28 août 1990 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;  
VU l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;  
VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale  
VU le décret du 28 septembre 2023 nommant monsieur David MULLER directeur académique des services de l'éducation nationale de la Côte d'Or  
VU le décret du 16 mars 2022 nommant monsieur Pierre N'GAHANE recteur de l'académie de Dijon ;  
VU l'arrêté ministériel du 3 mai 2024 portant nomination et classement de monsieur Cédric PETITJEAN dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

**ARRÊTE**

**Article premier** : délégation de signature est donnée à monsieur David MULLER directeur

Rectorat de l'académie de Dijon  
2 G rue Général Delaborde  
BP 81 921- 21019 Dijon cedex  
Standard : 03 80 44 84 00  
[www.ac-dijon.fr](http://www.ac-dijon.fr)

académique des services de l'éducation nationale du département de la Côte d'Or, à l'effet de signer les décisions suivantes :

**1/ Décisions relatives à la gestion des agents non titulaires affectés dans les services administratifs des services départementaux de l'éducation nationale et appartenant aux catégories suivantes :**

- agents contractuels recrutés sur le fondement des articles 4, 6 et 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;
- agents non titulaires employés dans les conditions définies à l'article 82 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, dont, notamment, les agents non titulaires suivants :
  - o agents contractuels techniques de niveau A1, A2 et A3 régis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1971 ;
  - o médecins contractuels de santé scolaire régis par le décret n°73-418 du 27 mars 1973 ;
  - o agents contractuels hors catégorie et de première, deuxième, troisième et quatrième catégories recrutés en application de la circulaire du 9 mars 1976 ;
  - o agents contractuels de l'UGAP affectés dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale en application du décret n°85-801 du 30 juillet 1985 ;
- agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 2 de la loi n°2003-478 du 5 juin 2003.

attribution du congé annuel prévu au I de l'article 10 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986

attribution du congé annuel prévu à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986

attribution du congé annuel prévu à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986

**2/ Décisions relatives au recrutement des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire.**

**3/ Décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires :**

1. A la nomination ;
2. A la titularisation ;
3. A la mutation ;
4. A la notation ;
5. A l'avancement d'échelon ;
6. A l'octroi et au renouvellement des congés prévus par l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée :
  - congé annuel ;
  - congé de maladie ;
  - congé de longue maladie (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;
  - congé de longue durée (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;
  - congé pour maternité ou pour adoption ;
  - congé de formation professionnelle ;
  - congé pour formation syndicale ;
  - congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres ou animateurs ;
7. A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel ;
8. A l'autorisation de travailler à mi-temps pour raisons thérapeutiques sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;

Destinataires :

Intéressé :

Rectorat :

> dossier intéressé

> service juridique

DRFIP



9. Aux autorisations spéciales d'absence, à l'exception de celles prévues à l'article 14 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
10. Aux décharges de service, à l'exception des décharges syndicales prévues à l'article 16 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
11. A l'octroi et au renouvellement des périodes de disponibilité dans les cas prévus aux articles 43 à 47 du décret du 16 septembre 1985 susvisé sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis ;
12. A la reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire ;
13. Au versement de l'allocation d'invalidité temporaire ;
14. A l'octroi et au versement de la majoration pour tierce personne ;
15. A la mise en position " accomplissement du service national " ;
16. A la mise en position de congé parental ;
17. A la validation pour la retraite des services de non-titulaire effectués en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer ;
18. A la prolongation d'activité ;
19. A la mise en position de non-activité ;
20. A l'inscription sur les listes d'aptitude ;
21. Au classement ;
22. A l'affectation ;
23. A l'établissement des tableaux d'avancement et à l'avancement de grade ;
24. A l'ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements ;
25. A la mise en position de détachement dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite et relevant du ministre chargé de l'éducation ;
26. A la mise à disposition dans les conditions prévues à l'article R. 911-24 du code de l'éducation.
27. A l'octroi de la protection prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
28. Aux décisions d'aménagement du poste de travail

#### **4/ Décisions relatives à la gestion des instituteurs :**

1. A l'octroi et au renouvellement des congés prévus par l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée :  
 congé annuel (y compris congés bonifiés) ;  
 congé de maladie ;  
 congé de longue maladie (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;  
 congé de longue durée (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;  
 congé pour maternité ou pour adoption ;  
 congé de formation professionnelle ;  
 congé pour formation syndicale ;  
 congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres ou animateurs (1) ;
2. A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel ;
3. A l'autorisation de travailler à mi-temps pour raisons thérapeutiques sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;
4. Aux autorisations spéciales d'absence à l'exception de celles prévues à l'article 14 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
5. Aux décharges de service à l'exception des décharges syndicales prévues à l'article 16 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
6. A l'octroi et au renouvellement des périodes de disponibilité dans les cas prévus aux articles 43 à 47 du décret du 16 septembre 1985 susvisé, sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis ;
7. A la reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire ;
8. Au versement de l'allocation d'invalidité temporaire ;
9. A l'octroi et au versement de la majoration pour tierce personne ;

Destinataires :  
 Intéressé :  
 Rectorat :  
 > dossier intéressé  
 > service juridique  
 DRFIP

10. A la mise en position accomplissement du service national ;
11. A la mise en position de congé parental ;
12. Au reclassement, en application du décret du 13 mai 1987 susvisé ;
13. A la notation ;
14. A l'avancement ;
15. A la validation pour la retraite des services de non-titulaire effectués en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer ;
16. A la prolongation d'activité ;
17. A l'octroi des récompenses mentionnées à l'article 34 de la loi du 30 octobre 1886 ;
18. A la mise en position de détachement pour l'accomplissement du stage préalable à la titularisation dans un des corps relevant du ministère chargé de l'éducation ;
19. A la mise en position de détachement dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite et relevant du ministère chargé de l'éducation ;
20. A la mise à disposition dans les conditions prévues à l'article R. 911-24 du code de l'éducation.
21. A l'octroi de la protection prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
22. Aux décisions d'aménagement du poste de travail

**5/ Décisions relatives à la gestion des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé sous contrat :**

Organisation et présidence de la commission consultative mixte départementale prévue aux articles R. 914-4 à R 914-6 du code de l'éducation.

**Article 2** : en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur David MULLER directeur académique, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 1er, du présent arrêté, est exercée par **monsieur Cédric PETITJEAN** dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

**Article 3** : la présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4** : la secrétaire générale de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Côte d'Or sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, 27 mai 2024

Le recteur

Pierre N'GAHANE



Destinataires :  
Intéressé :  
Rectorat :  
> dossier intéressé  
> service juridique  
DRFIP

Rectorat de l'académie de Dijon

BFC-2024-05-22-00006

Délégation financière recteur Pierre N GAHANE  
aux agents de la DAF-22 mai 20214



## Subdélégation du recteur de l'académie de Dijon aux agents de la Division des affaires financières

---

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code de l'éducation ;  
VU le code des marchés publics ;  
VU le code des juridictions financières ;  
VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;  
Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation  
VU l'arrêté du 22 octobre 2008 portant application de l'article 15 du décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés et de l'article 19 du décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle ou pécuniaire des régisseurs ;  
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;  
VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;  
VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 2021 nommant madame Caroline VAYROU dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Dijon  
VU le décret du 16 mars 2022 nommant monsieur Pierre N'GAHANE recteur de l'académie de Dijon ;  
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche- Comté, préfet de la Côte d'Or  
VU l'arrêté du 24 octobre 2022 de monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté donnant délégation de signature à monsieur Pierre N'GAHANE recteur de l'académie de Dijon  
VU l'arrêté du 24 octobre 2022 de monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté  
VU l'arrêté ministériel du 2 novembre 2022 nommant madame Magali KHATRI dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cheffe de la division ses affaires financière du rectorat de l'académie de Dijon  
VU l'arrêté du 22 novembre 2022 de madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté donnant subdélégation de signature, pour les BOP régionalisés, à monsieur Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Dans la limite des attributions pour lesquelles le recteur a reçu délégation par les arrêtés susvisés, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement pour la Division des Affaires Financières ;

**Magali KHATRI**, cheffe de division de la division des affaires financières à l'effet de signer :  
toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (y compris les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré (139), enseignement du 1<sup>er</sup> degré (140), enseignement du 2<sup>nd</sup> degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

**Célia SARZEAUD**, cheffe de division adjointe de la division des affaires financières à l'effet de signer :  
toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

**Jean-Baptiste BACCON**, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination académique de la paye à l'effet de signer :

toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

**Damien PRESUMEY**, chef du bureau de la plate-forme Chorus, à l'effet de signer :

toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

**Léopoldine MORET-THOMASSIN**, cheffe du bureau des frais de déplacement, à l'effet de signer : toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)

Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

**Audrey BAUMGART**, agente contractuelle à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)

Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Lisa **BENARD-RUIZ**, agente contractuelle à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)
- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)

**Alexandra CARTERET**, secrétaire administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- engagements juridiques
- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

**Audrey FOLLY** agente contractuelle à la division du budget académique, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- recettes du titre 2,

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

**Karine GAGNARD**, secrétaire d'administration à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- recettes du titre 2,

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour le programme suivant, relevant d'une unité opérationnelle de budget opérationnel central :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150).



**Céline GERMAIN**, adjointe administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;
- demandes de paiement ;
- recettes

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

**Mylène HUMBERT**, secrétaire d'administration à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;
- demandes de paiement ;
- recettes.

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

**Irène LETANG**, adjointe administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- recettes du titre 2,

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour le programme suivant, relevant d'une unité opérationnelle de budget opérationnel central :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150).

**Mona LIGNIER**, adjointe administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

**Léa TAILLANDIER**, agente contractuelle à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

- Enseignement scolaire public 1<sup>er</sup> degré (140)
- Enseignement scolaire public 2<sup>nd</sup> degré (141)
- Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)
- Vie de l'élève (230)
- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Enseignement scolaire privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

- Formations supérieures et recherche universitaire (150)
- Vie étudiante (231)
- Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

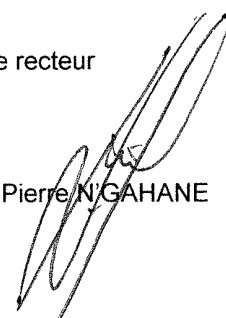
- Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)
- Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)
- Programme « Ecologie » (362)
- Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

**Article 2 :** la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dijon, le 22 mai 2024

Le recteur

Pierre N'GAHANE



Rectorat de la région académique Bourgogne  
Franche-comté

BFC-2024-05-16-00007

01 Arrêté BTS-Public 2024-01 édité Vdéf



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

Délégation régionale  
académique à  
l'information et à  
l'orientation

DRAIO

10 rue de la Convention  
25030 Besançon

ce.draio@region-  
academique-bourgogne-  
franche-comte.fr

VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars  
2018 relative à l'orientation et à la réussite  
des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24  
décembre 2020 de programmation de la  
recherche pour les années 2021 à 2030 et  
portant diverses dispositions relatives à la  
recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

### ARRÊTÉ 2024-01

**Relatif à l'accueil des bacheliers professionnels dans les BTS de l'Éducation nationale  
Lycées publics (académies de Besançon et Dijon)**

**Article 1 :** En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers professionnels.

**Article 2 :** Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs. Ils constituent une indication minimum. A l'issue des phases d'admission en procédure normale sur la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers professionnels en procédure complémentaire.  
A compter de la rentrée scolaire 2024, les pourcentages, dans les lycées publics, sont fixés comme suit, en annexe.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la région académique Bourgogne-Franche-Comté est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

La Rectrice de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
et de l'académie de Besançon,  
Chancelière des Universités

  
Nathalie ALBERT-MORETTI

**TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS  
DANS LES BTS DES LYCÉES PUBLICS**

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Audincourt	Lycée professionnel Nelson Mandela	Production	Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outils	5	25
			Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	10	60
Bavilliers	Lycée professionnel Denis Diderot	Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	12	65
			Pilotage des procédés	12	41
Belfort	Lycée Condorcet	Services	Commerce International	35	14
	Lycée professionnel Raoul Follereau	Services	Gestion des transports et logistique associée	20	45
	Lycée Raoul Follereau	Production	Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	53
			Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	67
Besançon	Lycée Claude Nicolas Ledoux	Production	Étude et réalisation d'agencement	15	80
			Assurance	18	22
		Services	Banque conseiller de clientèle	18	27
			Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	33
			Professions immobilières	18	32
	Lycée Jules Haag	Production	Conception de processus de découpe et d'emboutissage	16	33
			Conception et industrialisation en microtechniques	26	50
			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	60
			Contrôle industriel et régulation automatique	18	33
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option A : Informatique et réseaux	24	50
	Lycée Louis Pergaud	Services	Comptabilité et gestion	24	50
			Gestion de la PME	35	42
			Service et prestation des secteurs sanitaire et social	30	38
			Services informatiques aux organisations	35	40
			Support à l'action managériale	24	37
	Lycée professionnel Pierre-Adrien Paris	Production	Bâtiment	15	45
			Travaux publics	15	35
	Lycée Victor Hugo	Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	20	50

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Champagnole	Lycée Paul-Émile Victor	Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	80
			Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	75
Dole	Lycée Charles Nodier	Services	Tourisme	35	37
	Lycée Jacques Duhamel	Production	Conception de produits industriels	24	20
			Électrotechnique	18	55
Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	24	29		
Gray	Lycée Augustin Cournot	Services	Management Commercial Opérationnel	24	65
Morez (Hauts de Bienne)	Lycée Victor Bérard	Production	Conception et industrialisation en microtechniques	15	65
			Systèmes photoniques	30	6
		Services	Opticien-Lunetier	95	27
Héricourt	Lycée Louis Aragon	Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	12	58
			Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	58
Lons-le-Saunier	Lycée Jean Michel	Services	Comptabilité et gestion	26	61
Lure	Lycée Georges Colomb	Services	Comptabilité et gestion	24	58
			Conseil et commercialisation de solutions techniques	20	36
			Tourisme	24	35
Luxeuil-les-Bains	Lycée Lumière	Production	Biotechnologies	30	3
Montbéliard	Lycée Georges Cuvier	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	36
			Gestion de la PME	24	50
	Lycée polyvalent Germaine Tillion	Production	Électrotechnique	24	50
			Maintenance des véhicules option voitures particulières	24	54
		Services	Management Commercial Opérationnel	32	53
			Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12	8
			Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11	16
			Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	12	9
			Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	12	16
	Négociation et digitalisation de la Relation Client	32	40		
	Lycée professionnel Les Huisselets	Production	Métiers de la mode-vêtements	16	50
Services	Assurance	24	33		
	Management opérationnel de la sécurité	24	50		
Morteau	Lycée Edgar Faure	Production	Conception et industrialisation en microtechniques	24	50

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Mouchard	Lycée des Métiers du Bois	Production	Développement et Réalisation Bois	25	48
			Systèmes constructifs bois et habitat	30	50
		Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	53
Poligny	Lycée polyvalent Hyacinthe Friant	Services	Économie sociale familiale	29	34
			Management en hôtellerie restauration	60	15
Pontarlier	Lycée Xavier Marmier	Services	Commerce International	24	20
			Comptabilité et gestion	12	40
Saint-Claude	Lycée Pré Saint-Sauveur	Services	Gestion de la PME (Seconde année possible en apprentissage)	24	50
Vesoul	Lycée Édouard Belin	Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	10	50
			Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Ingénieur Microtechniques et Systèmes Intelligents	8	40
			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	8	50
			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques - Parcours Ingénieur Microtechniques et Systèmes Intelligents	7	20
			Électrotechnique	18	72
	Lycée Les Haberges	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	36
			Support à l'action managériale	24	40
	Lycée professionnel Pontarlier	Services	Management en hôtellerie restauration	12	66

**TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS  
DANS LES BTS DES LYCÉES PUBLICS**

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)	
Autun	Lycée Bonaparte	Production	Développement et Réalisation Bois	15	58	
			Etude et réalisation d'agencement	15	50	
Auxerre	Lycée Joseph Fourier	Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	60	
			Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	44
		Comptabilité et gestion		18	38	
	Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	45		
	Lycée professionnel des métiers Vauban	Services	Management en hôtellerie restauration	18	50	
Auxonne	Lycée Prieur de La Côte d'Or	Services	Communication	24	20	
Avallon	Lycée du Parc des Chaumes	Services	Management Commercial Opérationnel	24	41	
Beaune	Lycée Clos Maire	Services	Tourisme	36	30	
	Lycée E.J.Marey	Services	Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	15	53	
Chalon-sur-Saône	Lycée Mathias	Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	45	
			Comptabilité et gestion	36	36	
			Services informatiques aux organisations	36	30	
	Lycée polyvalent Niépce-Balleure	Production	Pilotage des procédés	6	66	
			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	60	
			Conception de produits industriels	15	33	
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	15	46	
			Métiers de la chimie	30	10	
				Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	15	46
	Lycée professionnel des métiers Jeannette Guyot	Services	Gestion des transports et logistique associée	12	50	
Lycée Emiland Gauthey	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	41		
Charolles	Lycée Julien Wittmer	Production	Bioqualité	6	33	
		Services	Gestion de la PME	24	41	
Château-Chinon (Ville)	Lycée professionnel des métiers Francois Mitterrand	Services	Tourisme	24	33	
Cluny	Lycée La Prat's	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	40	
Chenôve	Lycée professionnel Antoine	Services	Management opérationnel de la sécurité	15	60	



Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Cosne-Cours-sur Loire	Lycée Pierre Gilles de Gennes	Production	Métiers de l'eau	24	16
Decize	Lycée Maurice Genevoix	Services	Gestion de la PME	18	38
Digoin	Lycée Camille Claudel	Services	Management Commercial Opérationnel	24	41
Dijon	Lycée Montchapet	Services	Support à l'action managériale	24	41
			Commerce International	24	25
			Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	41
			Banque conseiller de clientèle	24	29
	Lycée Hippolyte Fontaine	Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	12	60
			Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	15	60
			Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	66
			Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	12	66
		Services	Prothésiste dentaire	15	73
	Lycée Le Castel	Production	Métiers de la mode-vêtements	15	66
			Bioanalyses et contrôles	24	8
		Services	Collaborateur juriste notarial	24	16
			Management Commercial Opérationnel	24	41
			Comptabilité et gestion	24	37
			Services informatiques aux organisations	24	33
			Management en hôtellerie restauration	30	50
	Lycée Gustave Eiffel	Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	60
			Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	8	50
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	24	45
			Electrotechnique	15	60
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	12	41
	Lycée Les Marcs D'Or	Production	Bâtiment	24	50
			Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	7	37
Travaux publics			24	50	
Services		Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	53	
Lycée Simone WEIL	Services	Economie sociale familiale	24	50	
		Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	45	
Fourchambault	Lycée professionnel Pierre Bérégovoy	Production	Motorisations toutes énergies	10	50
Joigny	Lycée Louis Davier	Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières	24	58
		Services	Gestion des transports et logistiques associées	15	50

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Le Creusot	Lycée Léon Blum	Production	Environnement nucléaire	12	58
			Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	53
			Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	53
Louhans	Lycée Henri Vincenot	Services	Management Commercial Opérationnel	24	45
Mâcon	Lycée Lamartine	Services	Comptabilité et gestion	24	37
			Management Commercial Opérationnel	24	41
			Services informatiques aux organisations	36	25
			Commerce international	24	25
			Support à l'action managériale	24	45
	Lycée Rene Cassin	Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières	10	60
			Maintenance des matériels de construction et de manutention	12	66
			Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	2	50
			Techniques et services en matériels agricoles	12	75
	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	50	
Montceau-les-Mines	Lycée Henri Parriat	Services	Métiers des Services à l'environnement	15	20
		Production	Électrotechnique	24	60
Nevers	Lycée Jules Renard	Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	12	50
			Électrotechnique	15	46
	Lycée Raoul Follereau	Services	Management Commercial Opérationnel	24	45
			Comptabilité et gestion	18	38
			Services informatiques aux organisations	24	29
			Support à l'action managériale	24	41
	Lycée Jean Rostand	Services	Economie sociale familiale	18	50
Semur-en-Auxois	Lycée Anna Judic	Services	Gestion de la PME	18	38
Sens	Lycée Catherine et Raymond JANOT	Production	Conception de produits industriels	15	40
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option A : Informatique et réseaux	15	46
			Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	7	71
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELelectronique - Option B : Electronique et réseaux	15	40

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Sens	Lycée Catherine et Raymond JANOT	Services	Support à l'action managériale	24	45
			Gestion de la PME	18	44
		Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	9	55
			Eurolastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outils	8	62
			Conception de produits industriels - Parcours Prépa Ingénieur en 3 ans	4	25
Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Prépa Ingénieur - en 3 ans	4	25			
Tonnerre	Lycée Chevalier D'Eon	Services	Assistance technique d'ingénieur	15	13
Toucy	Lycée Pierre Larousse	Services	Assurance	18	30

Rectorat de la région académique Bourgogne  
Franche-comté

BFC-2024-05-16-00008

02 Arrêté BTS-Privé 2024-02 édité Vdéf

**Rectorat**

Délégation régionale  
académique à l'information  
et à l'orientation

DRAIO  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon

ce.draio@region-academique-  
bourgogne-franche-comte.fr

VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

**ARRÊTÉ 2024-02**

**Relatif à l'accueil des bacheliers professionnels dans les BTS de l'Éducation nationale :  
Lycées privés sous contrat (académies de Besançon et Dijon)**

**Article 1 :** En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers professionnels.

**Article 2 :** Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les directeurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre des règles de la procédure nationale de pré-inscription Parcoursup pour les établissements d'enseignement secondaire de l'enseignement catholique.

Ils constituent une indication minimum. A l'issue des phases d'admission en procédure normale sur la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers professionnels en procédure complémentaire.  
A compter de la rentrée scolaire 2024, les pourcentages sont fixés comme suit, en annexe, dans les lycées privés sous contrat.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général de la région académique Bourgogne-Franche-Comté est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions

La Rectrice de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
et de l'académie de Besançon,  
Chancelière des Universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

**TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS  
DANS LES BTS DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT**

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Belfort	Lycée Notre Dame des Anges	Services	Diététique	32	3
			Management Commercial Opérationnel	40	40
			Support à l'action managériale	30	33
Besançon	Lycée Institution Notre-Dame Saint-Jean	Services	Comptabilité et gestion	38	13
			Management Commercial Opérationnel	38	24
	Lycée Saint Paul	Production	Assistance technique d'ingénieur	16	18
			Conception de produits industriels	16	31
			Management économique de la construction	16	30
Champagnole	Lycée Jeanne d'Arc	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	30	38
Dole	Lycée Pasteur Mont Roland	Services	Comptabilité et gestion	40	20
			Service et prestation des secteurs sanitaire et social	40	42
			Services informatiques aux organisations	40	40
			Support à l'action managériale	40	21
Lons-le-Saunier	Lycée Sainte Marie	Production	Cybersécurité, informatique et réseaux, Electroniques – Option A : informatique et réseaux	15	53

**TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS  
DANS LES BTS DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT**

Commune	Libellé établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de De places réservées Bac pro (%)
Autun	Lycée privé polyvalent Saint Lazare	Services	Services informatiques aux organisations	12	33
Auxerre	Lycée Saint Joseph	Services	Collaborateur juriste notarial	28	17
			Commerce International	32	18
			Management opérationnel de la sécurité	18	66
Chalon-sur-Saône	Lycée Saint Charles	Services	Economie sociale familiale	18	50
			Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	22	52
			Management Commercial Opérationnel	40	42
Dijon	Lycée Saint Joseph	Production	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	8	37
			Conception de produits industriels	30	33
			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30	50
			Électrotechnique	24	64
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	36	41
	Lycée Saint Bénigne	Services	Support à l'action managériale	24	41
			Gestion des transports et logistique associée	24	41
			Management Commercial Opérationnel	66	40
			Négociation et digitalisation de la Relation Client	33	36
			Gestion de la PME	33	39
			Comptabilité et gestion	33	30
			Services informatiques aux organisations	33	30
	Lycée Les Arcades	Services	Tourisme	66	25
			Support à l'action managériale	32	50
			Commerce International	32	19
			Comptabilité et gestion	32	28
			Communication	31	19
	Economie sociale familiale	32	47		

Commune	Libellé établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacité d'accueil	Taux minimum de de places réservées bacs pro (%)
Mâcon	Lycée Frédéric Ozanam	Services	Tourisme	40	25
Nevers	Lycée centre scolaire Notre-Dame	Services	Support à l'action managériale	24	33
			Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	39
			Management Commercial Opérationnel	24	41
		Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières	12	50
Paray-le-Monial	Lycée Sacré Cœur	Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	37



Rectorat de la région académique Bourgogne  
Franche-comté

BFC-2024-05-16-00009

03 Arrêté BUT-non-boursiers 2024-03édité Vdéf-1

Rectorat

Délégation régionale  
académique à  
l'information et à  
l'orientation

DRAIO  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon

ce.draio@region-  
academique-bourgogne-  
franche-comte.fr

VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars  
2018 relative à l'orientation et à la réussite  
des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24  
décembre 2020 de programmation de la  
recherche pour les années 2021 à 2030 et  
portant diverses dispositions relatives à la  
recherche et à l'enseignement supérieur

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant  
réforme de la licence professionnelle

Besançon, le 16 mai 2024

**ARRÊTÉ 2024-03**  
**Relatif à l'accueil des bacheliers technologiques dans les BUT  
des académies de Besançon et Dijon**

**Article 1 :** En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux bachelors universitaires de technologie (BUT), la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers technologiques.

**Article 2 :** Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les directeurs des instituts universitaires de technologie (IUT). Ils constituent une indication en accord avec l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, visant à accueillir au moins 50% de bacheliers technologiques en première année sur l'ensemble d'un établissement.

A l'issue de la phase d'admission en procédure normale de la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers technologiques en phase complémentaire.

A compter de la prochaine rentrée scolaire 2024, les taux de bacheliers technologiques dans les IUT sont fixés comme suit, en annexe.

**Article 3 :** Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté et monsieur le Président de l'Université de Bourgogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice de la région académique,  
Bourgogne-Franche-Comté et  
de l'académie de Besançon,  
Chancelière des Universités



Nathalie ALBERT-MORETTI

**TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS TECHNOLOGIQUES  
DANS LES IUT DE BESANÇON, VESOUL, DOLE ET NORD FRANCHE-COMTÉ**

Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac techno (%)
Belfort	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Belfort	Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	56	50
		Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	28	60
		Carrières sociales parcours villes et territoires durables	28	45
		Génie civil - Construction durable	72	50
		Génie électrique et informatique industrielle	40	50
		Informatique	96	40
		Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	48	60
Besançon	I.U.T de Besançon - Antenne de Besançon	Techniques de commercialisation	70	60
		Chimie	74	20
		Génie mécanique et productique	78	45
		Gestion des entreprises et des administrations	140	50
		Information communication Parcours communication des organisations	84	50
Dole	I.U.T de Besançon - Antenne de Dole	Information communication Parcours publicité	56	50
		Packaging, emballage et conditionnement	26	45
Montbéliard	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	Science des données	28	15
		Gestion administrative et commerciale des organisations	56	60
		Mesures physiques	48	20
		Métiers du multimédia et de l'internet	72	45
Vesoul	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	Réseaux et télécommunications	48	35
		Génie industriel et maintenance	28	60
		Hygiène Sécurité Environnement	53	50
		Management de la Logistique et des Transports	56	60

**TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS TECHNOLOGIQUES  
DANS LES IUT DE DIJON- AUXERRE-NEVERS, CHALON-SUR-SAÔNE ET LE CREUSOT**

Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac techno (%)
Auxerre	I.U.T de Dijon - Antenne d'Auxerre	Réseaux et télécommunications	52	50
		Techniques de commercialisation	112	50
		Génie civil - Construction durable	52	50
Chalon-sur-Saône	I.U.T de Chalon-sur-Saône	Génie industriel et maintenance	48	50
		Science et génie des matériaux	48	25
		Management de la Logistique et des Transports	74	50
Dijon	I.U.T de Dijon	Génie mécanique et productique	78	50
		Informatique	104	50
		Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	52	40
		Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	52	50
Dijon	I.U.T de Dijon	Gestion des entreprises et des administrations	168	50
		Métiers du multimédia et de l'internet	78	50
		Gestion administrative et commerciale des organisations	84	50
		Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	56	40
		Information communication Parcours communication des organisations	28	50
Le Creusot	I.U.T du Creusot	Génie électrique et informatique industrielle	72	50
		Génie mécanique et productique	72	50
		Mesures physiques	72	25
		Techniques de commercialisation	140	50
Nevers	I.U.T de Dijon - Antenne de Nevers	Informatique	26	50

Rectorat de la région académique Bourgogne  
Franche-comté

BFC-2024-05-16-00010

04 Arrêté Université 2024-04 édité Vdéf-1

Rectorat

Délégation régionale  
académique à  
l'information et à  
l'orientation

DRAIO  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon

ce.draio@region-  
academique-bourgogne-  
franche-comte.fr

VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars  
2018 relative à l'orientation et à la réussite  
des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24  
décembre 2020 de programmation de la  
recherche pour les années 2021 à 2030 et  
portant diverses dispositions relatives à la  
recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

#### **ARRÊTÉ 2024-04**

##### **Relatif à l'accueil dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la jeunesse et l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Université de Franche-Comté (UFC), université de Bourgogne (uB) et conservatoire des arts et métiers : capacités Parcoursup, quotas minima de boursiers, quotas maxima de non-résidents dans les formations (hors BUT)

**Article 1 :** Les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont arrêtées chaque année par l'autorité de région académique après dialogue avec chaque établissement. Pour déterminer ces capacités d'accueil, l'autorité de région académique tient compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations, de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats ainsi que du projet de formation et de recherche de l'établissement.

**Article 2 :** Pour les formations non sélectives – y compris les licences « accès santé » L.AS – et le parcours d'accès spécifique santé PASS, lorsque le nombre de candidatures excèdera les capacités d'accueil à l'université de Franche-Comté et à celle de Bourgogne, les inscriptions seront prononcées par le président de l'université dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation.

**Article 3 :** Pour ces mêmes formations, lorsque le nombre de candidatures excèdera les capacités d'accueil, l'autorité de région académique fixera un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, en fonction du rapport entre le nombre de ces bacheliers boursiers candidats à l'accès à ces formations et le nombre total de demandes d'inscription à ces formations enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription sur la plateforme Parcoursup.

- 1<sup>er</sup> règle : pas de taux de boursier fixé qui ne soit inférieur à 5%
- 2<sup>e</sup> règle : à partir d'un taux réel de 5 % de candidats boursiers, le taux minimum décidé est fixé au taux réel, augmenté de 2 points (Annexes 1A et 1B).

**Article 4 :** Pour l'accès aux formations sélectives de l'université (hors BUT) et du conservatoire des arts et métiers, un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée est également fixé (Annexes 2A et 2B).

**Article 5 :** Pour l'accès aux licences non sélectives et au PASS, et compte tenu du nombre de candidats dans l'académie, l'autorité de région académique fixera un pourcentage maximal de bacheliers retenus résidents dans une autre académie

- 1<sup>re</sup> règle : aucun taux n'est fixé en dessous de 5% sauf dans le cas de formations très en tension
- 2<sup>e</sup> règle : le taux est fixé à 50% dans les formations pour lesquelles tous les candidats ont été appelés en 2022, sauf cas particuliers nécessitant encore une session d'observation (Annexes 3A et 3B).

**Article 6 :** Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté et monsieur le Président de l'Université de Bourgogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
et de l'académie de Besançon,  
Chancelière des Universités



Nathalie-ALBERT-MORETTI

**POURCENTAGE MINIMAL DE CANDIDATS BOURSIERS DU SECONDAIRE À RETENIR  
À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES**

**À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Belfort		Administration économique et sociale	Parcours Administration et Gestion des Entreprises, Ressources Humaines	90	27
			Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles	38	22
		Droit		90	23
		Physique, chimie		30	17
		Sciences pour l'ingénieur	Choix d'1 parcours (en 3e année de Licence) : Ingénierie électrique et énergie / Thermique et énergétique	24	19
Besançon	Licence	Administration économique et sociale		150	22
		Arts du spectacle		60	23
		Droit		350	19
			Accès Santé	30	19
		Economie et gestion		220	19
		Géographie et aménagement		55	13
		Histoire		200	16
		Histoire de l'art et archéologie		100	14
		Informatique		70	18
		Langues étrangères appliquées	Choix de 2 langues parmi : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe	199	21
			Double diplôme franco-italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	30	29
		Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Allemand	80	Non applicable*
			Anglais	200	24
			Espagnol	80	29
			Italien	80	Non applicable*
		Lettres	Lettres classiques	100	18
			Lettres modernes	130	21
		Mathématiques		57	12
			Accès Santé	18	12
		Musicologie		50	16
		Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	Option Droit	51	14
			Option Mathématiques	46	14
			Option Philosophie	49	14
Option Physique, chimie	108		14		
Option Psychologie	95		14		
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)



Besançon	Licence		Option Sciences de la vie	108	14	
			Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	90	14	
			Option Sciences pour l'ingénieur	46	14	
		Philosophie			80	19
			Accès Santé	15	19	
		Physique, chimie			59	11
			Accès Santé	36	11	
		Psychologie			325	19
			Accès Santé	45	19	
		Sciences de la terre	Parcours Géologie	40	15	
		Sciences de la vie			224	13
			Accès Santé	36	13	
		Sciences du langage	parcours Langage, discours et société	75	14	
			parcours Communication et société	50	50	
		Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives			350	14
			Accès Santé	60	14	
Sciences pour l'ingénieur			57	13		
	Accès Santé	18	13			
Sociologie			140	19		
Montbéliard	Langues étrangères appliquées	Choix d'1 parcours : Anglais-Allemand / Anglais-Espagnol	60	20		
	Sciences de la vie	Sciences de la vie et de l'environnement	50	21		

\*Le nombre de vœux confirmés par les candidats est inférieur à la capacité d'accueil

**POURCENTAGE MINIMAL DE CANDIDATS BOURSIERS DU SECONDAIRE  
À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES**

**À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (HORS BUT) ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS**

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Auxerre		Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Langue B Allemand	2	16
			option Langue B Italien	2	16
			option Philosophie	6	16
			option Droit	5	16
			option Psychologie	5	16
			option Sciences et techniques	5	16
			option Sciences de la vie et de la terre	5	16
Chalon-sur-Saône		Informatique - parcours Informatique générale	Informatique générale	18	18
Dijon	Licence	Information et communication		70	14
		Gestion		150	16
		Sciences de l'éducation	Parcours Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	90	14
		Sciences du langage		40	15
		Langues étrangères appliquées	parcours Anglais-Espagnol	145	23
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales -	Métiers des langues – Anglais - Accès Santé (LAS)	5	24
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Métiers des langues - Anglais	105	20
		Philosophie	accès Santé	30	23
				50	18
		Droit	accès Santé (LAS)	30	19
				475	19
		Psychologie		435	17
			accès Santé (LAS)	15	17
		Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)	Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)	415	14
		Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Électronique ou Mécanique) - Accès Santé (LAS)	Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique) - Accès Santé (LAS)	55	14
		Portail Sciences de la vie / Sciences de la terre	accès Santé (LAS)	50	12
				360	12
Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	accès Santé (LAS)	36	13		
		274	12		
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)

1/3

Dijon	Licence	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol)	37	16	
			option Philosophie	144	16	
			option Droit	149	16	
			option Psychologie	48	16	
			option Sciences et techniques	77	16	
			option Sciences de la vie et de la terre	106	16	
			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	144	16	
			option Langues étrangères appliquées (Langue B Italien)	15	16	
			option Langues étrangères appliquées (Langue B Allemand)	20	16	
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues	Allemand accès Santé (LAS)	5	15	
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues -	Allemand	15	15	
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues	Espagnol accès Santé (LAS)	5	29	
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues -	Espagnol	42	23	
		Langues étrangères appliquées -	parcours Anglais-Italien	24	21	
		Langues étrangères appliquées	parcours Anglais-Italien débutant	14	16	
		Langues étrangères appliquées	parcours Anglais-Russe	35	23	
		Langues étrangères appliquées -	parcours Anglais-Allemand	47	17	
		Sociologie		160	18	
		Géographie et aménagement		90	13	
		Histoire de l'art et archéologie		160	15	
		Musicologie		80	16	
		Histoire		220	16	
		Administration économique et sociale		230	22	
		Économie		150	21	
		Lettres	Lettres classiques	30	18	
			Lettres modernes	85	19	
		Le Creusot	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	accès Santé (LAS)	15	18
					155	15
			Administration économique et sociale		63	24
<b>Commune</b>	<b>Type de formation</b>	<b>Spécialité/mention</b>	<b>Parcours type L1</b>	<b>Capacités d'accueil</b>	<b>Taux boursiers (%)</b>	

2/3

Nevers	Licence	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol/Italien/Allemand)	3	16
			option Philosophie	6	16
			option Droit	6	16
			option Psychologie	2	16
			option Sciences et techniques	3	16
			option Sciences de la vie et de la terre	4	16
			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	6	16
		Sciences de l'éducation	Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	30	14
			Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	30	15
			Droit		100

ANNEXE 2A

ACADÉMIE DE BESANÇON

TAUX MINIMUM RÉSERVÉ AUX CANDIDATS BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024

3/3

## DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES

### À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (HORS BUT) ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	
Belfort (université)	Formation en ingénierie	Sciences pour l'ingénieur - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Hydrogène Energie et Efficacité Energétique (H3E)		18	13	
Besançon (université)	D.E Secteur Sanitaire	Certificat de capacité d'Orthophoniste		35	9	
		D.E Ergothérapeute		16	11	
		D.E Psychomotricien		16	7	
	Formation en ingénierie	Géographie et aménagement - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences de l'information géographique pour l'innovation territoriale (SIGIT)		18	25	
		Histoire - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Editions Numériques et Patrimoine de l'Antiquité à nos jours		18	10	
		Informatique - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique		18	12	
		Physique, chimie - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Photonique, micro et nanotechnologies, temps-fréquence		18	11	
		Sciences de la terre - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géologie appliquée		18	5	
		Sciences pour l'ingénieur - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Structures et systèmes intelligents		18	5	
		Licence	Histoire	Préparation concours IEP Sciences po		20
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales		Formation franco-allemande appliquée : culture et économie, en partenariat avec l'Université de Wuppertal (Bergische Universität)		30	18
	Licence sélective	Cycle pluridisciplinaire d'Études Supérieures	Ingénierie, Environnement et Société		24	100 (par rapport aux candidats boursiers classés)
	DEUST	Théâtre			17	15
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	

Montbéliard (université)	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles		20	13
		Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques		10	12
	Formation en ingénierie	Sciences de la vie - Cours Master en Ingénierie (CMI) : Environnement et territoire		15	19

**DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES**  
**À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (HORS BUT) ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS**

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Dijon	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles		63	14
	Licence	Licence - Double diplôme - Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Allemand-Anglais / Allemand-Histoire / Allemand-Lettres / Allemand-Philosophie	LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Allemand-Anglais / Allemand-Histoire / Allemand-Lettres / Allemand-Philosophie	30	9
		Licence - Double diplôme - Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Anglais Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Anglais-Allemand / Anglais-Lettres	LLCER Anglais Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Anglais-Allemand / Anglais-Lettres	15	13
		Licence - Double diplôme - Licence Philosophie - Philosophie Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Philosophie-Allemand / Philosophie-Lettres	Philosophie Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Philosophie-Allemand / Philosophie-Lettres	5	15
		Licence - Double diplôme - Licence Lettres - Lettres Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Lettres-Allemand / Lettres-Anglais / Lettres-Histoire / Lettres-Philosophie	Lettres Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Lettres-Allemand / Lettres-Anglais / Lettres-Histoire / Lettres-Philosophie	18	12
		Licence - Double diplôme - Licence Droit - Droit Coursus intégré franco-allemand	Droit Coursus intégré franco-allemand	20	13
		Licence - Double diplôme - Licence Histoire - Histoire Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Histoire-Allemand / Histoire-Lettres	Histoire Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Histoire-Allemand / Histoire-Lettres	10	13
		Double licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales / Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - bidisciplinaire Anglais - Espagnol	bidisciplinaire Anglais - Espagnol	24	21
		Licence - Double diplôme - Licence Droit - prépa aux grandes écoles du droit	prépa aux grandes écoles du droit	20	17

ANNEXE 3A

ACADÉMIE DE BESANÇON

1/1

**POURCENTAGE MAXIMAL DE CANDIDATS NON RÉSIDENTS  
À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES**

**À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ**

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non-résidents (%)
Belfort		Administration économique et sociale	Parcours Administration et Gestion des Entreprises, Ressources Humaines	90	40
			Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles	38	30
		Droit		90	10
		Physique, chimie		30	50
		Sciences pour l'ingénieur	Choix d'1 parcours (en 3e année de Licence) : Ingénierie électrique et énergie / Thermique et énergétique	24	50
Besançon	Licence	Administration économique et sociale		150	50
		Arts du spectacle		60	50
		Droit		350	5
			Accès Santé	30	5
		Économie et gestion		220	50
		Géographie et aménagement		55	50
		Histoire		200	50
		Informatique		70	5
		Langues étrangères appliquées	Choix de 2 langues parmi : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe	199	50
			Double diplôme franco-italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	30	50
		Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Allemand	80	Non applicable
			Anglais	180	50
			Espagnol	80	50
			Italien	80	Non applicable
		Lettres	Lettres classiques	100	50
			Lettres modernes	130	50
		Mathématiques		57	50
			Accès Santé	18	50
		Musicologie		50	50
Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Droit	51	5		
	option Mathématiques	46	5		
	option Philosophie	49	5		
	option Physique-chimie	108	5		
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non-résidents (%)

1/2



Besançon			Option Psychologie	95	5
			option Sciences de la vie	108	5
			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	90	5
			option Sciences pour l'ingénieur	46	5
		Philosophie		80	50
			Accès Santé	15	50
		Physique-chimie		59	50
			Accès Santé	36	50
		Psychologie		325	5
			Accès Santé	45	5
		Sciences de la terre		48	50
		Sciences de la vie		216	10
			Accès Santé	36	5
		Sciences du langage	parcours Langage, discours et société	75	50
			Communication et société	50	50
		Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives		350	5
			Accès Santé	60	5
		Sciences pour l'ingénieur		57	50
			Accès Santé	18	50
		Sociologie		140	50
Montbéliard		Langues étrangères appliquées	choix d'1 parcours : Anglais-Allemand / Anglais-Espagnol	60	50
		Sciences de la vie	Sciences de la vie et de l'environnement	50	50

## À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES

### À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non-résidents (%)
Auxerre		Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option (Langue B Allemand)	2	5
			option (Langue B Italien)	2	5
			option Philosophie	6	5
			option Droit	5	5
			option Psychologie	5	5
			option Sciences et techniques	5	5
Chalon-sur-Saône		Informatique	Informatique générale	18	50
Dijon	Licence	Information et communication		70	5
		Gestion		150	5
		Sciences de l'éducation	Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	90	5
		Sciences du langage		40	5
		Langues étrangères appliquées	Anglais-Espagnol	145	50
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Anglais accès Santé (LAS)	5	5
			Anglais	105	10
		Philosophie	accès Santé (LAS)	30	50
				50	50
		Droit	accès Santé (LAS)	30	5
				475	10
		Psychologie		435	5
			accès Santé (LAS)	15	5
		Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)		415	20
			accès Santé (LAS)	55	20
		Portail Sciences de la vie / Sciences de la terre	accès Santé (LAS)	50	5
				360	10
		Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	accès Santé (LAS)	36	5
				274	10
		Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol)	37	5
			option Philosophie	144	5
			option Droit	149	5
			option Psychologie	48	5
option Sciences et techniques	77		5		
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non-résidents (%)
Dijon	Licence	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Sciences de la vie et de la terre	106	5

			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	144	5
			option Langues étrangères appliquées (Langue B Italien)	15	5
			option Langues étrangères appliquées (Langue B Allemand)	20	5
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues	Allemand Accès Santé (LAS)	5	50
			Allemand	15	50
			Espagnol accès Santé (LAS)	5	5
			Espagnol	42	50
		Langues étrangères appliquées	Anglais-Italien	24	50
			Anglais-Italien débutant	14	50
			Anglais-Russe	35	50
			Anglais-Allemand	47	50
		Sociologie		160	50
		Géographie et aménagement		90	50
		Histoire de l'art et archéologie		160	50
		Musicologie		80	50
		Histoire		220	50
		Administration économique et sociale		230	30
		Économie		150	50
		Lettres	Lettres classiques	30	50
			Lettres modernes	85	50
Le Creusot		Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	accès Santé (LAS)	15	5
				155	10
		Administration économique et sociale		63	50
Nevers		Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol/Italien/Allemand)	3	5
			option Philosophie	6	5
			option Droit	6	5
			option Psychologie	2	5
			option Sciences et techniques	3	5
			option Sciences de la vie et de la terre	4	5
			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	6	5
		Sciences de l'éducation	Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	30	5
			Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	30	30
			Droit		100

Rectorat de la région académique Bourgogne  
Franche-comté

BFC-2024-05-16-00011

05 Arrêté-Boursiers-Hors-univ 2024-05 édité Vdéf



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat

Délégation régionale  
académique à  
l'information et à  
l'orientation

DRAIO  
10 rue de la Convention  
25030 Besançon

ce.draio@region-  
academique-bourgogne-  
franche-comte.fr

VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars  
2018 relative à l'orientation et à la réussite  
des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24  
décembre 2020 de programmation de la  
recherche pour les années 2021 à 2030 et  
portant diverses dispositions relatives à la  
recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

### ARRÊTÉ 2024-05

#### Relatif à l'accueil des boursiers dans les formations sélectives publiques et privées de l'enseignement supérieur

(Hors CMI, DEUST et licences sélectives offertes par l'Université de Franche-Comté et  
l'Université de Bourgogne)

Article 1 - Une sélection peut être opérée, selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, instituts, écoles et préparations à celles-ci, ainsi que pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées dans les lycées, aux cycles préparatoires intégrés et aux formations préparant au diplôme de comptabilité et de gestion.

Article 2 - Pour l'accès à ces formations, l'autorité de région académique fixe un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée. Les taux réservés aux boursiers dans les différentes formations sélectives publiques et privées (BTS, DCG, MANH, BUT, IFSI, DTS, CPGE, MC, DNMADE – hors CMI, DEUST et licences sélectives offertes par l'Université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne) sont précisés en annexe (n° 1 et 2 pour l'enseignement public ; n° 3 et 4 pour l'enseignement privé sous contrat).

Article 3 - Ce pourcentage minimal a été calculé en rapportant le nombre de candidatures de boursiers au nombre total de candidatures enregistrées dans chaque formation concernée par l'article 2.

La Rectrice de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
et de l'académie de Besançon,  
Chancelière des Universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

**TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024  
DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC  
HORS CMI, DEUST ET LICENCES SÉLECTIVES**

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Audincourt	Lycée professionnel Nelson Mandela	Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outilsage	5	32
			Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	10	25
	Bavilliers	Lycée professionnel Denis Diderot	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, EElectronique - Option B : Electronique et réseaux	12	28
			Pilotage des procédés	12	39
	Belfort	Lycée Condorcet	Services - Commerce International	35	33
		Lycée professionnel Raoul Follereau	Services - Gestion des transports et logistique associée	20	41
			Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	19
			Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	27
			Production - Etude et réalisation d'agencement	15	19
	Besançon	Lycée Claude Nicolas Ledoux	Services - Assurance	18	21
			Services - Banque conseiller de clientèle	18	21
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	27
			Services - Professions immobilières	18	23
			Production - Conception de processus de découpe et d'emboutissage	16	20
		Lycée Jules Haag	Production - Conception et industrialisation en microtechniques	26	17
Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques			24	22	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Besançon	Lycée Jules Haag	Production - Contrôle industriel et régulation automatique	18	24
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	24	19
		Lycée Louis Pergaud	Services - Comptabilité et gestion	24	26
			Services - Gestion de la PME	35	26
			Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	30	33
			Services - Services informatiques aux organisations	35	23
			Services - Support à l'action managériale	24	30
			Lycée professionnel Pierre-Adrien Paris	Production - Bâtiment	15
			Production - Travaux publics	15	19
		Lycée Victor Hugo	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	20	24
	Champagnole	Lycée Paul Emile Victor	Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	11
			Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	12
	Dole	Lycée Charles Nodier	Services - Tourisme	35	23
		Lycée Jacques Duhamel	Production - Conception de produits industriels	24	18
			Production - Electrotechnique	18	29
			Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	24	23
	Gray	Lycée Augustin Cournot	Services - Management Commercial Opérationnel	24	30
	Hauts de Bienne	Lycée Victor Bérard de MOREZ	Production - Conception et industrialisation en microtechniques	15	16
			Production - Systèmes photoniques	30	12
			Services - Opticien-Lunetier	95	17
Héricourt	Lycée Louis Aragon	Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluide	12	15	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	
BTS	Héricourt	Lycée Louis Aragon	Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	32	
	Lons-le-Saunier	Lycée Jean Michel	Services - Comptabilité et gestion	26	22	
	Lure	Lycée Georges Colomb	Services - Comptabilité et gestion	24	32	
	Lure	Lycée Georges Colomb	Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	20	40	
			Services - Tourisme	24	28	
	Luxeuil-les-Bains	Lycée Lumière	Production - Biotechnologies	30	5	
	Montbéliard	Lycée Georges Cuvier	Services - Gestion de la PME	24	45	
			Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	44	
		Lycée polyvalent Germaine Tillion	Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	24	19	
			Services - Management Commercial Opérationnel	32	40	
			Production - Electrotechnique	24	40	
			Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12	16	
			Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11	10	
			Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	12	13	
			Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingénierie et exploit. équipements	12	13	
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	32	42	
			Lycée professionnel Les Huisselets	Production - Métiers de la mode-vêtements	16	25
				Services - Assurance	24	29
		Services - Management opérationnel de la sécurité		24	24	
		Morteau	Lycée Edgar Faure	Production - Conception et industrialisation en microtechniques	24	13
		Mouchard	Lycée des Métiers du B ois	Production - Développement et Réalisation Bois	25	15
	Production - Systèmes constructifs bois et habitat			30	13	
	Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques			15	23	



Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Poligny	Lycée polyvalent Hyacinthe Friant	Services - Economie sociale familiale	29	17
			Services - Management en hôtellerie restauration	60	18
	Pontarlier	Lycée Xavier Marmier	Services - Commerce International	24	23
			Services - Comptabilité et gestion	12	23
	Saint-Claude	Lycée Pré Saint-Sauveur	Services - Gestion de la PME	24	33
	Vesoul	Lycée Edouard Belin	BTS - Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	10	24
			Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	10	13
			Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Ingénieur Microtechniques et Systèmes Intelligents	8	14
			Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques - Parcours Ingénieur Microtechniques et Systèmes Intelligents	7	11
			Production - Electrotechnique	18	33
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	32
			Services - Support à l'action managériale	24	38
			Lycée professionnel Pontarlier	Services - Management en hôtellerie restauration	12
	BUT	Belfort	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Belfort	Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	56
Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux				28	33
Carrières sociales parcours villes et territoires durables				28	20
Génie civil - Construction durable				72	17
Génie électrique et informatique industrielle				40	23
Informatique				96	20

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BUT	Belfort	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Belfort	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	48	16
			Techniques de commercialisation	70	27
	Besançon	I.U.T de Besançon	Chimie	74	14
			Génie mécanique et productique	78	13
			Gestion des entreprises et des administrations	140	22
			Information communication Parcours communication des organisations	84	14
			Information communication Parcours publicité	56	13
	Dole	I.U.T de Besançon - Antenne de Dole	Packaging, emballage et conditionnement	26	13
			Science des données	28	16
	Montbéliard	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	Gestion administrative et commerciale des organisations	56	24
			Mesures physiques	48	17
			Métiers du multimédia et de l'internet	72	19
			Réseaux et télécommunications	48	20
	Vesoul	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	Génie industriel et maintenance	28	16
			Hygiène Sécurité Environnement	53	13
			Management de la Logistique et des Transports	56	19
CPGE	Belfort	Lycée Gustave Courbet	ECG - Mathématiques appliquées + ESH	47	9
		Lycée Raoul Follereau	PCSI	45	10
			PTSI	40	8
	Besançon	Lycée Jules Haag	PTSI	35	13
		Lycée Louis Pasteur	Lettres	48	12
		Lycée Louis Pergaud	ECG - Mathématiques approfondies + HGG	40	8
			ECT - Option technologique	35	20
			ENS Cachan D2	35	8
		Lycée Victor Hugo	BCPST	45	10
			MP2I	45	10
	MPSI		45	13	
	PCSI		90	11	
Montbéliard	Lycée polyvalent Germaine Tillion	TSI	30	12	
DCG	Besançon	Lycée Louis Pergaud	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	36	23
	Montbéliard	Lycée polyvalent Germaine Tillion	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	42	7

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
DN MADE	Besançon	Lycée Claude Nicolas Ledoux	Espace - Spécialité : cadre de vie, scénographie et agencement	15	15
		Lycée Louis Pasteur	Graphisme - Spécialité : Edition	17	17
			Spectacle-Spécialité : Régie son du spectacle vivant	8	16
			Spectacle-Spécialité : Régie lumière du spectacle vivant	8	13
	Dole	Lycée Jacques Duhamel	Objet - Spécialité : Design de produits, prospective sociale	15	12
	Moirans-en-Montagne	Lycée professionnel Pierre Vernotte	Objet - Spécialité : concept, mobilier et pièces d'exception	17	12
	Morteau	Lycée Edgar Faure	Objet - Spécialité : luxe et innovation en horlogerie : produits et technologies d'exception	15	10
			Objet - Spécialité : luxe et innovation en joaillerie : produits et technologies d'exception	15	13
Etudes de santé.	Besançon	Université de Franche-Comté	D.E Ergothérapeute	19	7
			D.E Psychomotricien	28	5
		Unité de formation et de recherche des Sciences de la santé de l'Université de Besançon	Certificat de Capacité d'Orthophoniste	35	10
		Lycée Louis Pergaud	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	36	16
	Dole	IFSI CH Dole	D.E Infirmier	125	17
				50	17
				124	17
				36	17
Montbéliard	IFSI Montbéliard				
Pontarlier	IFSI CH Pontarlier				
MANH	Poligny	Lycée polyvalent Hyacinthe Friant	Hôtellerie restauration	24	8

**TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024  
DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

**HORS DEUST ET LICENCES SÉLECTIVES**

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Autun	Lycée Bonaparte	Production - Développement et Réalisation Bois	15	18
			Production - Etude et réalisation d'agencement	15	17
	Auxerre	Lycée Joseph Fourier	Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	29
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	41
			Services - Comptabilité et gestion	18	29
			Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	27
		Lycée Vauban	Services - Management en hôtellerie restauration	18	26
	Auxonne	Lycée Prieur de La Côte d'Or	Services - Communication	24	10
	Avallon	Lycée du Parc des Chaumes	Services - Management Commercial Opérationnel	24	24
	Beaune	Lycée Clos Maire	Services - Tourisme	36	24
		Lycée É.J.Marey	Services - Etudes de réalisation d'un projet de communication -	15	18
	Chalon-sur-Saône	Lycée Mathias	Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	32
			Services - Comptabilité et gestion	36	22
			Services - Services informatiques aux organisations	36	22
		Lycée Niépce-Balleure	Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	19
			Production - Conception de produits industriels	15	20
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	15	24
			Production - Métiers de la chimie	30	17
		Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	15	12	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Chalon sur Saône	Lycée Jeannette Guyot	Services - Gestion des transports et logistique associée	12	26
		Lycée Émiland Gauthey	Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	29
	Charolles	Lycée Julien Wittmer	Production - Bioqualité	6	17
			Services - Gestion de la PME	24	28
	Château-Chinon	Lycée François Mitterrand	Services - Tourisme	24	26
	Chenôve	Lycée Antoine	Services - Management opérationnel de la sécurité	15	24
	Cluny	Lycée La Prat's	Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	23
	Cosne-Cours-sur-Loire	Lycée Pierre Gilles de Gennes	Production - Métiers de l'eau	24	15
	Decize	Lycée Maurice Genevoix	Services - Gestion de la PME	18	31
	Digoin	Lycée Camille Claudel	Services - Management Commercial Opérationnel	24	31
	Dijon	Lycée Montchapet	Services - Support à l'action managériale	24	36
			Services - Commerce International	24	29
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	28
			Services - Banque conseiller de clientèle	24	26
		Lycée Hippolyte Fontaine	Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	12	30
			Services - Prothésiste dentaire	15	16
			Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	15	26
			Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	30
			Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	12	17
		Lycée Le Castel	Production - Métiers de la mode-vêtements	15	23
			Production - Bioanalyses et contrôles	24	16
			Collaborateur juriste notarial	24	23
			Services - Management Commercial Opérationnel	24	28
			Services - Services informatiques aux organisations	24	25

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	
BTS	Dijon	Lycée Le Castel	Services - Comptabilité et gestion	24	28	
			Services - Management en hôtellerie restauration	30	20	
		Lycée Gustave Eiffel	Production - Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	8	25	
			Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	25	
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	24	22	
			Électrotechnique	15	30	
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	12	24	
		Lycée Les Marcs d'Or	Production-Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	7	21	
			Production-Bâtiment	24	15	
			Production-Travaux publics	24	16	
			Services-Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	27	
		Lycée Simone Weil	Services-Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	28	
			Services-Économie sociale familiale	24	26	
		Fourchambault	Lycée professionnel Pierre Bérégovoy	Production - Motorisations toutes énergies	10	9
		Joigny	Lycée Louis Davier	Services - Gestion des transports et logistique associée	15	28
	Le Creusot	Lycée Léon Blum	Production - Environnement nucléaire	12	20	
			Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	28	
			Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	20	
	Louhans	Lycée Henri Vincenot	Services - Management Commercial Opérationnel	24	23	
	Macon	Lycée Lamartine	Services - Management Commercial Opérationnel	24	31	
			Services - Comptabilité et gestion	24	32	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Macon	Lycée Lamartine	Services - Services informatiques aux organisations	36	18
			Services - Commerce international	24	33
			Services - Support à l'action managériale	24	37
		Lycée René Cassin	Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	10	23
			Production - Techniques et services en matériels agricoles	12	17
			Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	22
			Production - Maintenance des matériels de construction et de manutention	12	18
			Production - Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	2	38
	Montceau-les-Mines	Lycée Henri Parriat	Production - Électrotechnique	24	24
			Services - Métiers des Services à l'environnement	15	15
	Nevers	Lycée Jules Renard	Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	12	20
			Production - Électrotechnique	15	16
		Lycée Raoul Follereau	Services - Support à l'action managériale	24	37
			Services - Management Commercial Opérationnel	24	35
			Services - Comptabilité et gestion	18	26
			Services - Services informatiques aux organisations	24	14
		Lycée professionnel Jean Rostand	Services - Économie sociale familiale	18	29
		Semur-en-Auxois	Lycée Anna Judic	Services - Gestion de la PME	18
	Sens	Lycée Catherine et Raymond Janot	Production - Conception de produits industriels	15	27
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	15	23
Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production			7	26	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Sens	Lycée Catherine et Raymond Janot	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option B : Electronique et réseaux	15	22
			Services - Support à l'action managériale	24	36
			Services - Gestion de la PME	18	29
			Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	9	23
			Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	8	22
			Production - Conception de produits industriels - Parcours Prépa Ingénieur - en 3 ans	4	13
			Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Prépa Ingénieur - en 3 ans	4	11
	Tonnerre	Lycée Chevalier d'Eon	Production - Assistance technique d'ingénieur	15	16
	Toucy	Lycée Pierre Larousse	Services - Assurance	18	33
BUT	Chalon-sur-Saône	I.U.T. Chalon-sur-Saône	Génie industriel et maintenance	48	12
			Science et génie des matériaux	48	11
			Management de la Logistique et des Transports	74	20
	Dijon	I.U.T. Dijon	Génie mécanique et productive	78	13
			Informatique	104	17
			Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	52	13
			Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	52	12
			Gestion des entreprises et des administrations	168	21
			Métiers du multimédia et de l'internet	78	15
			Gestion administrative et commerciale des organisations	84	18
			Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	56	14



Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	
BUT	Dijon	I.U.T. Dijon	Information communication Parcours communication des organisations	28	12	
	Auxerre	I.U.T. Dijon antenne Auxerre	Réseaux et télécommunications	52	19	
			Techniques de commercialisation	112	20	
			Génie civil - Construction durable	52	15	
	Nevers	I.U.T. Dijon antenne Nevers	Informatique	26	18	
	Le Creusot	I.U.T. Le Creusot	Génie électrique et informatique industrielle	72	16	
			Génie mécanique et productive	72	11	
			Mesures physiques	72	13	
			Techniques de commercialisation	140	18	
	CPGE	Auxerre	Lycée Jacques Amyot	CPGE - PCSI	24	13
Chalon-sur-Saône		Lycée Niepce-Balleure	CPGE - PTSI	32	9	
Cluny		Lycée La Prat's	CPGE - PTSI	30	12	
Dijon		Lycée Carnot	CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + HGG	24	11	
			CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + HGG	24	11	
			CPGE - ECG - Mathématiques approfondies + ESH	24	12	
			CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	24	12	
			CPGE - MPSI	95	13	
			CPGE - PCSI	96	13	
			CPGE - BCPST	47	10	
			CPGE - Lettres	95	12	
			CPGE - B/L - Lettres et sciences sociales	47	8	
			CPGE - MP2I	48	10	
			Lycée Le Castel	CPGE - ECT - Option technologique	24	23
			Lycée Gustave Eiffel	CPGE - PTSI	72	11
				CPGE - TSI	35	15
CPGE - Prépa ENS - Rennes		48		12		
		CPGE - Prépa ENS Paris-Saclay	48	8		
Montceau-les-Mines		Lycée Henri Parriat	CPGE - TSI - (en 3 ans, destinée aux bacs professionnels)	32	35	
Nevers		Lycée Jules Renard	CPGE - PTSI	24	11	
	Lycée Alain Colas	CPGE - École normale supérieure Paris Saclay - arts et design	15	10		
DCG	Chalon-sur-Saône	Lycée Mathias	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	40	9	
	Dijon	Lycée Le Castel		36	16	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	
DEUST	Dijon	Université de Bourgogne site de Dijon	DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	63	17	
Etudes de santé	Auxerre	IFSI CH Auxerre - rentrée en septembre	D.E Infirmier	79	16	
	Beaune	IFSI CH Beaune - rentrée en septembre		33	16	
	Chalon-sur-Saône	IFSI CH Chalon-sur-Saône - rentrée en septembre		52	16	
	Dijon	Lycée Le Castel	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	26	16	
		IFSI du CHU Dijon - rentrée en septembre	D.E Infirmier	115	16	
	Macon	IFSI CH Mâcon - rentrée en septembre		54	16	
	Montceau-les-Mines	IFSI CH Montceau-les-Mines - rentrée en septembre		41	16	
	Nevers	IFSI CH Nevers - rentrée en septembre		89	16	
	Paray-le-Monial	IFSI CH Paray-le-Monial - rentrée en septembre		34	16	
	Quetigny	IFSI Croix Rouge Française Quetigny - rentrée en septembre		36	16	
	Semur-en-Auxois	IFSI de Semur-en-Auxois - rentrée en septembre		37	16	
	Sens	IFSI CH Sens - rentrée en septembre		41	16	
Formations d'art, de design et du spectacle vivant	Autun	Lycée Bonaparte		DN MADE - Objet - Spécialité : Art de l'assise : structure, matériaux souples et textile	15	9
	Longchamp	Lycée de la céramique Henry Moisan		DN MADE - Objet - Spécialité : Conception et innovation céramique, du prototype au multiple	15	12
	Nevers	Lycée Alain Colas	DN MADE - Espace - Spécialité : Elaboration d'espaces, mutation des territoires	15	15	
			DN MADE - Graphisme - Spécialité : Dispositifs d'édition	15	22	
			DN MADE - Objet - Spécialité : Designer concepteur, de l'artisanat à l'industrie	15	16	

**TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024  
DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT**

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
BTS	Belfort	Lycée Notre Dame Des Anges	Services - Diététique	32	11
			Services - Management Commercial Opérationnel	40	31
			Services - Support à l'action managériale	30	25
	Besançon	Institution Notre-Dame Saint-Jean	Services - Comptabilité et gestion	38	12
			Services - Management Commercial Opérationnel	38	14
		Lycée Saint Paul	Production - Assistance technique d'ingénieur	16	17
			Production - Conception de produits industriels	16	13
	Champagnole	Lycée Jeanne D'Arc	Production - Management économique de la construction	16	27
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	30	23
	Dole	Lycée Pasteur Mont Roland	Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	40	22
			Services - Comptabilité et gestion	40	16
			Services - Services informatiques aux organisations	40	9
			Services - Support à l'action managériale	40	14
Lons-le-Saunier	Lycée Sainte Marie	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	15	14	
DN MADE	Dole	Lycée Pasteur Mont Roland	Spectacle - Spécialité : Costume de scène, dramaturgie et mobilité européenne	18	12
Formations préparatoires à l'enseignement supérieur	Besançon	Institution Notre-Dame Saint-Jean	Classe d'approfondissement en arts plastiques	30	17
IFSI	Lons-le-Saunier	IFSI Croix Rouge Française Lons Le Saunier	D.E Infirmier	49	17
	Vesoul	IFSI Croix Rouge Française Vesoul	D.E Infirmier	52	17

**TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024  
DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT**

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)	
BTS	Autun	Lycée Saint Lazare	Services - Services informatiques aux organisations	12	3	
	Auxerre	Lycée Saint Joseph	Services - Collaborateur juriste notarial	28	15	
			Services - Commerce International	32	27	
			Services - Management opérationnel de la sécurité	18	15	
	Chalon-sur-Saône	Lycée Saint Charles	Services - Économie sociale familiale	22	17	
			Services - Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	30	16	
			Services - Management Commercial Opérationnel	40	20	
	Dijon	Lycée Saint Joseph	Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	8	9	
			Production - Conception de produits industriels	30	12	
			Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30	7	
			Production - Électrotechnique	24	11	
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	36	10	
		Lycée Saint Bénigne	Services - Support à l'action managériale	24	22	
			Services - Gestion des transports et logistique associée	24	13	
			Services - Management Commercial Opérationnel	66	21	
			Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	33	23	
			Services - Gestion de la PME	33	19	
			Services - Comptabilité et gestion	24	21	
			Services - Services informatiques aux organisations	33	16	
			Services - Tourisme	66	16	
			Lycée Les Arcades	Services - Support à l'action managériale	32	24
				Services - Commerce International	32	21
		Services - Comptabilité et gestion		32	18	
		Services - Communication		31	10	
		Services - Économie sociale familiale		32	25	
		Mâcon	Lycée Frédéric Ozanam	Services - Tourisme	40	17
		Nevers	Lycée Centre scolaire Notre-Dame	Services - Support à l'action managériale	24	17
Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24			20		
Services - Management Commercial Opérationnel	24			30		
Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	12			13		
Paray-le-Monial	Lycée Sacré Cœur	Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	20		
CPGE	Dijon	Lycée Saint Bénigne	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	29	8	
DCG			Diplôme de Comptabilité et de Gestion	35	8	

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Études de santé	Nevers	Institut de Formation en Ergothérapie de Nevers	D.E. Ergothérapeute	33	5
		Institut de formation en psychomotricité	D.E. Psychomotricien	20	5

